



Montpellier, le 13 mai 2013

Jean-Luc Vaïsse  
Secrétaire départemental SE-Unsa 34

à Monsieur Le Directeur Académique  
des services de L'Education Nationale de  
l'Hérault

Monsieur Le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Hérault dépose une alerte sociale à compter du lundi 13 mai 2013 et pour une période de deux mois.

Cette alerte sociale porte sur les conditions d'exercice de la fonction de direction d'école, au regard des récentes mesures mises en place :

- ✓ Nouvelles mesures sur les décharges direction « 0,25 » avec injonctions de modification des jours de décharges, des niveaux de classe des directeurs et enfin cumul d'accueil de PES, M1 et M2 sur une même école, sans tenir compte de la structure et des particularités de ces écoles.
- ✓ Mise en œuvre des procédures « AFFELNET » et surcharge de travail afférente, sans aucune compensation.
- ✓ Nouvelle vague de fin de contrats CUI « Aide à la direction d'école » et non remplacement de ceux-ci.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même, conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez les documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur Académique, à l'assurance de mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Le secrétaire départemental SE-Unsa 34

Jean-Luc Vaïsse